

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05538

Numéro SIREN : 812 533 636

Nom ou dénomination : A. VENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 2456

2456

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		77 RUE DE PARIS		92110 CLICHY	
SIRET		8 1 2 5 3 3 6 3 6 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 30 09 2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 214 2 004 3 211
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (III)		BJ	BK	5 214 2 004 3 211	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	32 174 32 174
		Autres créances (3)	BZ	CA	13 458 13 458
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	20 864 20 864	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	415 415	
	TOTAL (III)	CJ	CK	66 910 66 910	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	72 125 2 004 70 121	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5.000.)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG
	Report à nouveau			DH	(144 516)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	9 737
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(120 379)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	74 439
	Dettes fiscales et sociales			DY	62 022
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	9 851
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	190 500	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	70 121	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue {	FD		FE		FF		
		FG	388 958	FH		FI	388 958	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	388 958	FK		FL	388 958	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	203	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	389 161
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	92 193	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 869	
	Salaires et traitements *					FY	206 512	
	Charges sociales (10)					FZ	74 482	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations {					GA	1 667
		- dotations aux amortissements *						
		- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	325		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	379 048	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	10 114	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	280	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	280	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(280)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	9 834	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	97	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	97	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(97)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	389 161	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	379 424	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	9 737	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		FacultatIVES	A6	Obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE										Néant ☐ *								
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
											1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	(	dont composants	L9	)	KJ		KK		KL									
		Sur sol d'autrui	(	dont composants	M1	)	KM		KN		KO									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	(	dont composants	M2	)	KP		KQ		KR									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	(	dont composants	M3	)	KS		KT		KU									
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV		KW		KX				
		Matériel de transport *										KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	4 858	LC		LD	1 305			
		Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ					
Avances et acomptes										LK		LL		LM						
TOTAL III										LN	4 858	LO		LP	1 305					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T					
	Autres participations										8U		8V		8W					
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V					
	TOTAL IV										LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	4 858	ØH		ØJ	1 305					
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
										1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui									IR		MD		ME		MF			
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions									IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillages industriels									IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers									IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport									IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier									IW		MS	949	MT	5 214	MU			
		Emballages récupérables et divers*									IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF		
TOTAL III												IY		NG	949	NH	5 214	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations												IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés												I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV												I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		ØK	949	ØL	5 214	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SAS A . VENTURE						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3 0 0 9 2 0 2 3							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
	①	②	③	④	⑤	⑥			
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE									
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE									
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE									
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 189	QM	1 764	QN	949	QO	2 004
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 189	QV	1 764	QW	949	QX	2 004
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 189	ØP	1 764	ØQ	949	ØR	2 004
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc., aménagements divers		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE						Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	97	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A . VENTURE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF-IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL				UM				UN			
	Prêts (1) (2)	UP				UR				US			
	Autres immobilisations financières	UT				UV				UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA											
	Autres créances clients	UX		32 174				32 174					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO			Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		868				868					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM										
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		12 589				12 589				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)	VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR											
	Charges constatées d'avance	VS		415				415					
	TOTAUX				VT		46 046		VU		46 046 VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans			
				1		2		3		4			
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG										
		à plus d'1 an à l'origine	VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	188		188								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	74 439		74 439								
Personnel et comptes rattachés		8C	26 944		26 944								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 652		22 652								
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E										
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW		10 583		10 583						
		Obligations cautionnées	VX										
		Autres impôts, taxes et assimilées	VQ		1 842		1 842						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	44 000				44 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 851		9 851								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX				VY		190 500		VZ		146 500		44 000	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE		Néant ☐		Exercice N clos le		
						3 0 0 9 2 3		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	9 737	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ	
	Amendes et pénalités					XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					I7		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
					WO			
					XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR 9 737	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs		WV			
					WH			
					WP			
					WW			
					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY		
Majoration d'amortissement *				XD				
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		XG	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ Bénéfice (I moins II) Déficit (II moins I)		XI	9 737	XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	9 737	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2058A-SD

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SL

EXTENSION 2

[illegible]


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	145 940
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	9 737
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	136 203
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	136 203
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	20 266
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne VI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
		L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(8 872)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(135 644)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(144 516)		Report à nouveau	ZG	(144 516)						
								(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(144 516)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	61 249	
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8		)	XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	1 520	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage										YV		
	- Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		)	ST	29 424			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	92 193			
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE										YW	990
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		)	9Z	2 879		
		Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD								YX	3 869		
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	75 815	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	14 138	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *										ØB	208 229	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4.65 %	
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL				
				Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO				
				Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

Désignation de l'entreprise		A . VENTURE				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12.80%	0%	
7		8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

Désignation de l'entreprise		A . VENTURE		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant ☐	*
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME									
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
		Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant réintégré antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées cours l'exercice	au de	Imposition répartie							
		Sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
		Sur 10 ans							
		sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)							
		TOTAL 1							
Plus-values réalisées cours exercices anterieurs	au des	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
		Sur 3 ans au titre de N-1							
		N-2							
		N-1							
		N-2							
		N-3							
		N-4							
		Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) N-5							
		N-6							
		N-7							
N-8									
N-9									
TOTAL 2									
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS									
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)									
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre					Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports				Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE		Néant ☐ *							
● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❸</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❹</td> </tr> </table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❸		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❹	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷											
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❸											
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❹											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %							
❶		❷	❸	❹							
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *											
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)					
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %							
❶		❷	❸	❹	❺	❻					
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		A. VENTURE				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④			⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS A. VENTURE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023
Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	5
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	388 958	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	388 958	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	203	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	203	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	92 193	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	325	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	92 518	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	296 644	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	296 644	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	388 958	Effectifs au sens de la CVAE * EY 5
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/ /	GZ / /
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)
1Néant ☐

Exercice clos le	3	0	0	9	2	0	2	3	N° SIRET	8	1	2	5	3	3	6	3	6	0	0	0	1	3			
Dénomination de l'entreprise	A. VENTURE																									
Adresse (voie)	77 RUE DE PARIS																									
Code postal	9	2	1	1	0	Ville CLICHY																				
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1										NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	34												
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1										NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	66												
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :																										
Forme juridique	SARL					Dénomination	I MEDIANE INVEST																			
N° SIREN (si société établie en France)	7	9	1	6	0	3	0	9	5	% de détention	34.00					Nb de parts ou actions	34									
Adresse	N°	2				Voie	-4-6 RUE D'HAUTEVILLE																			
Code postal	75010					Commune	PARIS					Pays	FR													
Forme juridique						Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions														
Adresse	N°					Voie																				
Code postal						Commune						Pays														
Forme juridique						Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions														
Adresse	N°					Voie																				
Code postal						Commune						Pays														
Forme juridique						Dénomination																				
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention						Nb de parts ou actions														
Adresse	N°					Voie																				
Code postal						Commune						Pays														
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																										
Titre (2)	M					Nom patronymique	GOLDBLAT					Prénom(s)	ABRAHAM													
Nom marital						% de détention	66.00					Nb de parts ou actions	66													
Naissance :	Date	05/06/1965				N° Département	94100				Commune	ST MAUR DES FOSSES					Pays	FR								
Adresse :	N°	77				Voie	RUE DE PARIS																			
Code postal	92110					Commune	CLICHY					Pays	FR													
Titre (2)						Nom patronymique						Prénom(s)														
Nom marital						% de détention						Nb de parts ou actions														
Naissance :	Date					N° Département					Commune						Pays									
Adresse :	N°					Voie																				
Code postal						Commune						Pays														

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)
1

Néant ☐ *

Exercice clos le	3 0 0 9 2 0 2 3	N° SIRET	8 1 2 5 3 3 6 3 6 0 0 0 1 3
Dénomination de l'entreprise	A. VENTURE		
Adresse (voie)	77 RUE DE PARIS		
Code postal	9 2 1 1 0	Ville	CLICHY
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées				
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Provisions pour risques et charges				
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				
Provisions pour dépréciation				
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	32 174	32 174	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	868	868	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	12 589	12 589	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Total de l'actif circulant	45 631	45 631	
Charges constatées d'avance	415	415	
TOTAL	46 046	46 046	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	188	188		
Fournisseurs et comptes rattachés	74 439	74 439		
Personnel et comptes rattachés	26 944	26 944		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 652	22 652		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	10 583	10 583		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 842	1 842		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	44 000		44 000	
Autres dettes	9 851	9 851		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	190 500	146 500	44 000	

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 033
Dettes fiscales et sociales	21 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	22 586

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	13 632
- Autres créances	868
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	14 500

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	3	
Ouvriers		
TOTAL	5	

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	50
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	100			100	50

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

[illegible]

EXERCICE COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

1. Principes généraux

L'exercice clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**a) Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

Matériel et informatique

3/5 ans

b) Titres immobilisés

Néant

c) Titres de placements

Néant

d) Stocks

Néant

e) Provisions réglementées

Néant

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

g) Comptabilisation des cotisations

Néant

h) Contributions volontaires en nature

Néant

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
OVATIO Assurances	243	
ACMS cotisation annuelle medecine du travail	172	
TOTAL	415	

Febrigue

Monteal

Transferts de charges d'exploitation

Sous total Exploitation

Transferts de charges financières

Sous total Financières

Transferts de charges exceptionnelles

Sous total Exceptionnelles

TOTAL

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Ecart de conversion actif

Nature des écarts	Montant	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change
Sur immobilisations non financières			
Sur immobilisations financières			
Sur créances			
Sur dettes financières			
Sur dettes d'exploitation			
Sur dettes sur immobilisations			
TOTAL ACTIF			
En comptabilité...			

Ecart de conversion passif

Nature des écarts	Montant	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change
Sur immobilisations non financières			
Sur immobilisations financières			
Sur créances			
Sur dettes financières			
Sur dettes d'exploitation			
Sur dettes sur immobilisations			
TOTAL PASSIF			
En comptabilité...			

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations révisions	Acquisitions, création, curements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 858		1 305
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	4 858		1 305
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total des immobilisations financières			
TOTAL	4 858		1 305

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Revalorisations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier		949	5 214	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles		949	5 214	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL		949	5 214	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	1 189	1 764	949	2 004
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	1 189	1 764	949	2 004
TOTAL	1 189	1 764	949	2 004

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises	
	Montant initial de la provision au 01/10/2022	Augmentation de la provision	Diminution de la provision	Montant final de la provision au 30/09/2023
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations gales				
Inst techniques et outill. indust.				
Inst gales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat de bureau, infor. et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des ventilations immos.				
Frais d'acquisition de titres de participation				
TOTAL GÉNÉRAL				
TOTAL DES DOTATIONS		TOTAL DES REPRISES	DOTATIONS - REPRISES	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant début exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant fin exercice
Reprises				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

A. Venture
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 77, rue de Paris
92110 – CLICHY
812 533 636 – RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 DECEMBRE 2023

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice, soit 9.737 Euros, comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 9.737 Euros |
| - Affectation de la totalité du bénéfice,
au compte « Report à Nouveau »
qui sera ainsi porté de (144.516) Euros
à (134.779) Euros | 9.737 Euros |

L'Assemblée Générale prend acte qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 30 septembre 2023 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont toujours pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 décembre 2023

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Monsieur Abraham Goldblat
Président associé

